

La procédure pénale est "le droit pénal en action"

Par **Oceane2b**, le **23/09/2012** à **11:35**

Bonjour, je suis en deuxième année de droit et mon prof m'a donné un exposé de droit pénal à l'oral. Selon J.LARGUIER, pénaliste, la procédure pénale est « le droit pénal en action » Argumentez. Est-ce quelqu'un pourrait m'aider pour le plan ? Je suis complètement perdue. Merci

Par **Newjurist**, le **23/09/2012** à **13:33**

Bonjour,

veuillez respecter l'article 7 (si je ne me trompe pas) de la charte de ce forum, avant de poster.

Aparté- Longtemps que je ne l'ai pas dis, je laissais Bulle remplir ce fabuleux travail :)

Par **Camille**, le **23/09/2012** à **18:39**

Bonjour,

En L2 et "complètement perdue" sur une formule apparemment aussi simple ?

On pourrait d'ailleurs paraphraser l'auteur par "la procédure civile est le droit civil (en réalité, une partie seulement) en action".